

**30 décembre 1882**

**Décret portant création, à Saint-Cloud, d'une École normale primaire supérieure d'instituteurs**

Jules Grévy, Jules Duvaux

Source : *L.I.P.* tome 5, p. 498.

Après l'École normale supérieure de Fontenay créée par décret le 13 juillet 1880\*, pour doter rapidement les écoles normales d'institutrices d'un personnel enseignant de qualité, ce décret fonde son équivalent pour les écoles normales d'instituteurs. Il remplace les cours préparatoires au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles normales d'instituteurs institués par l'arrêté du 9 mars 1881. Ce décret est l'aboutissement d'un projet élaboré progressivement depuis début 1881. L'inspecteur général Jacoulet en sera le premier directeur.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

Vu la loi du 9 août 1879 ;

Vu la loi de finances du 29 décembre 1882 ;

Vu le décret du 5 juin 1880 et l'arrêté en date du même jour ;

Vu l'article 2, § 2, de la loi du 17 août 1876 ;

Vu les arrêtés du 9 mars et du 8 octobre 1881, et l'arrêté du 21 avril 1882 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. - Une École normale supérieure d'enseignement primaire, destinée à préparer des professeurs pour les écoles normales d'instituteurs, est créée à Saint-Cloud.

Art. 2. - L'École est gratuite ; elle se recrute au concours.

Art. 3. - La durée des études est de deux années. Un arrêté ministériel, pris en Conseil supérieur de l'Instruction publique, déterminera les conditions du concours d'admission, le régime de l'École et le programme de l'enseignement.